

# L'écho de Fénols



Bulletin municipal n°91 Juillet 2024



## Permanences Mairie

Mardi de 16h à 19h et Jeudi de 14h à 17h

Tel : 05 63 56 65 57 Mail : fenols.090@orange.fr

Les élus sont à votre disposition à la mairie le mardi de 18h à 19h



## Le mot du Maire

Fénolaise, Fénolais,

Un 1er semestre placé sous le signe d'élections européennes remportées par le RN au national qui ne modifie pas les équilibres politique de cette institution.

Plus surprenant, la dissolution de l'assemblée nationale voulue par le Président qui a modifiée profondément, suite aux élections, la répartition politique de cette assemblée. Trois blocs distincts et proches en nombre d'élus se partagent les suffrages. Espérons que notre pays sera gérable et que le futur gouvernement sera capable de redresser économiquement notre pays en faisant des réformes nécessaires et équilibrées. Les Français se sont prononcés démocratiquement il est logique d'accepter ce vote et de respecter nos institutions qui sont le garant de la paix sociale.

Sur le plan communal, le vote du budget est l'élément majeur du premier trimestre. Nos finances sont saines, la rigueur budgétaire est toujours de mise et l'an prochain sera une année de bilan financier de mandat et de gestion des affaires courantes.

L'espace ludique et sportif est ouvert à la population et fait le bonheur des enfants qui l'utilisent. Le paiement des subventions attribuées est en cours, deux ont été versées et nous sommes en attente de la Région et du Département.

Les travaux d'enfouissement du réseau fibre au cœur du village sont terminés et les raccordements des riverains sont en cours.

L'été est là, je vous souhaite de bonnes vacances.

**Le Maire, Jean-Marc MOLLE**

# Conseil municipal du 29 février 2024

Présents : Mmes DUBAC Jennifer, MARTY Marie-Elisabeth, SIGNOLLES Cécile, et GUIBAUD Patricia.

MM BOULZE Sébastien, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc, DESFOUGERES Thierry, .

Excusés : RAMADE Mélanie TORRESIN Gilles Secrétaire de séance : MARTY Marie-Elisabeth

Le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2023 est lu, approuvé et paraphé par l'ensemble du conseil.

## **1 – Relevé des décisions du Maire**

Signature de la convention mandat avec la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet pour la réalisation du projet de collecte de pneus agricoles (délibération du 18/11/2021 DE 2021-20). Le montant de la participation de la commune de Fénols s'élève à 406,43 € TTC. Le coût de l'opération sur la commune est de 1 411,20 € pour 23,52 tonnes de pneus récoltés.

## **2 – Délibération : renouvellement convention 2024 avec l'Association « les Temps Orageux »**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que les animaux dangereux sur le territoire de la commune sont récupérés par l'association « Les Temps Orageux ». Une convention est signée tous les ans. Celle-ci est arrivée à son terme au 31 décembre 2023. Le tarif proposé de l'intervention comprenant la récupération, les soins et le transport jusqu'à la SPA du Garric s'élève à 110,60 € par animal récupéré. Le prix de l'intervention sera refacturé par la commune aux propriétaires de l'animal identifié. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de cette convention annuelle.

## **3 – Délibération : modification du plan de financement du projet d'« aménagement d'un espace public à vocation ludique et sportive »**

Les travaux d'aménagement de « l'espace public à vocation ludique et sportive » ont été réceptionnés le 25 janvier 2024 et les versements des subventions attribuées vont être sollicités prochainement. La réalisation du projet dans sa totalité s'élève à 321 691,35 €. Au regard de ce bilan, M. le Maire demande au conseil municipal d'actualiser le plan de financement afin de faire apparaître le détail de l'ensemble des dépenses engagées depuis 2021 (études et avant-projet, coordination SPS, publication DCE...). La récupération de la FCTVA attendue est de 30 000€.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement modifié suivant :

### **Plan de Financement-Aménagement d'un espace public à vocation ludique et sportive**

Cout des travaux HT	251 773,50 €		
Rémunération du Maître d'Œuvre + AVP	13 770,76 €		
Coordination CSP	1 240,00 €		
Publication DCE, relevé topo...	1 298,87 €		
Cout du projet HT	268 083,13 €		
TVA	20%	53 608,22	
Cout du projet TTC			321 691,35 €

Cout à financer hors réseaux	Assiette éligible	% Dota-tion	Aide Publique (HT)
Etat DETR (1)	235 331 €	25,00%	58 833,00 €
Région (2)	192 529 €	20,00%	38 635,00 €
Département FDT	192 529 €	23,00%	45 505,60 €
Département 1 arbre 1 collégien	1 050 €	80,00%	840,00 €
Fond de Concours Agglomération Gaillac-Graulhet	214 660 €	11,56%	24 821,00 €
Total des aides publiques sur le coût HT du projet		62,90%	168 634,60 €
	261 763,50 €		
Emprunt			40 000,00 €
Autofinancement			113 056,75 €
Total TTC			321 691,35 €

## **4 – Délibération : RODP Télécommunication 2024**

M. le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications pour 2024. Le conseil municipal choisi d'appliquer les plafonds arrêtés par décret soit un montant total de 552 €.

## Consell municipal du 29 février 2024 (suite)

### 5 - Délibération : vote du compte de gestion 2023 et du compte administratif 2023

Le compte de gestion 2023 dressé par le trésorier est conforme au compte administratif 2023 de la municipalité. Le compte administratif 2023 reste conforme aux engagements de la commune et dégage pour l'exercice 2023 un excédent en fonctionnement de 268 318,05 €.

Adoption par les conseillers municipaux à l'unanimité. (pour le vote du CA, M. le Maire doit quitter la séance et ne participe pas au vote qui est proposé au conseil par le 1<sup>er</sup> adjoint).

### 6 - Délibération : vote du résultat d'affectation de fonctionnement.

M. le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de 268 318,05 €. Pour l'exercice 2023, la somme de 268 318,05 € sera affectée en recettes de fonctionnement (compte 002). Pour mémoire, les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 30 379,16€ et en recettes d'investissement à 163 428,00€.

### 7 - Débat d'orientation Budgétaire 2024

Le conseil municipal échange et valide les différents projets envisagés pour l'année 2024 :

Nettoyage de la toiture des bâtiments communaux : La toiture de la mairie, de la salle des fêtes, du local technique et du garage seront nettoyées par une entreprise spécialisée afin d'évacuer la mousse et repérer les tuiles cassées et fuites éventuelles.

Réfection des marches du parvis de la mairie : Plusieurs marches accédant à la mairie sont dégradées.

Le conseil municipal décide d'inscrire au BP 2024 les travaux de réfection de ces marches et la mise aux normes PMR de celles-ci via la pose de clou podotactiles, pour un montant de 4 825€ TTC.

Sécurisation de la « route champêtre » : lors du conseil du 23 novembre 2023, la problématique des excès de vitesse entre les deux ralentisseurs de la route champêtre avait été évoquée. Afin de faire respecter la limitation de vitesse (30km/h), le conseil municipal propose d'installer un troisième ralentisseur. Des devis vont être sollicités pour estimer le coût des travaux.

Enfouissement de la Fibre « chemin des écoliers » : Afin de raccorder les maisons construites « chemin des écoliers » au réseau Fibre sans implantation de poteaux, le conseil municipal décide d'inscrire les travaux d'enfouissement de la fibre au BP 2024.

### 8 - Délibération : bilan de la concertation et arrêt des zones d'accélération des énergies renouvelables

La Loi 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (Loi APER), demande aux communes de définir, par délibération et après concertation, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir implantés des projets. A l'issue de la concertation, et après délibération, à l'unanimité, la commune de Fénols a identifié des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables de 3 types.

- Solaire Photovoltaïque et thermiques sur toiture : les projets de solaires photovoltaïques et thermiques au sol peuvent être acceptés chez les particuliers et pour des installations de production à usage domestique exclusivement.

- Géothermie et -Hydroélectrique : pour les deux anciens moulins.

Les cartes de zonages sont jointes à la délibération et consultables en mairie.

### 9 - Point sur le conseil d'école :

Changements d'horaire de l'école d'Orban : les parents délégués ont fait une demande de changement des horaires de l'école d'Orban en raison d'une harmonisation des horaires des trois écoles, d'une fatigabilité des enfants qui finissent à 16h30 à Orban et d'une pause méridienne trop longue. Une proposition a été soumise au conseil d'école qui a été adoptée à 10 voix sur 12.

La communauté d'agglomération de Gaillac-Graulhet, qui gère la compétence scolaire, propose aux maires de Fénols et Lasgraïsses, la dissolution du RPI en raison d'une convention non signée, de paiements non perçus et du dépôt d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse de la part de la commune d'Orban. Des solutions alternatives vont être étudiées et proposées par l'agglomération pour assurer la continuité pédagogique des écoles de Lasgraïsses et Fénols.

### 10 - Questions diverses :

Travaux appartement communal : la locataire de l'appartement communal sollicite l'autorisation d'effectuer, à ses frais, des travaux de rénovation de la salle de bains. Le conseil municipal lui donne cette autorisation.

Cimetière : des travaux d'agrandissement du cimetière seront à prévoir dans les années à venir.

*Fin de la séance : 00h30*

## **Conseil municipal du 11 avril 2024**

Présents : Mmes DUBAC Jennifer, GUIBAUD Patricia, MARTY Marie-Elisabeth, SIGNOLLES Cécile et MM.

BOULZE Sébastien, DESFOUGERES Thierry, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc,

Excusés : RAMADE Mélanie, TORRESIN Gilles

Secrétaire de séance : MARTY Marie-Elisabeth

Le compte-rendu de la séance du 29/02/2024 est lu, approuvé et paraphé par l'ensemble du conseil.

### **1 – Vote des taux FB+FNB**

M. le Maire propose de ne pas modifier les taux des taxes locales car les bases arrêtées par l'Etat ont été augmentées en fonction de l'inflation 2024 soit environ 3,6%. Il rappelle que les communes et les EPCI votent à nouveau le taux de Taxe d'Habitation qui concerne notamment les résidences secondaires et certains locaux professionnels.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité décide d'appliquer les taux suivants.

Taxes	Base d'imposition	Taux votés	Produit correspondant
Foncier Bâti	138 700	41,05 %	56 936 €
Foncier Non Bâti	16 900	80,49 %	13 603 €
Taxe Habitation	7 800	10,32 %	805 €
<b>Total</b>			<b>71 344€ (réel 53 339€)</b>

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'après application du coefficient correcteur (- 17 005€), le montant réellement attendu au titre des ressources fiscales 2024 est de : 53 339 €

### **2 – Vote des subventions aux associations**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer pour 2023 les subventions suivantes :

- |                          |       |             |
|--------------------------|-------|-------------|
| - FNACA                  | 100 € | 8 Voix Pour |
| - ADMR                   | 200 € | 8 Voix Pour |
| - Association de Chasse* | 130 € | 8 Voix Pour |
| - ALMA                   | 50 €  | 8 Voix Pour |

\* : coût des battues aux pigeon

### **3 – Durée d'amortissement des Attributions de Compensation Investissement Voirie et neutralisation**

M. le Maire rappelle que les attributions de compensation (AC) en investissement Voirie versées à la communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, suite au transfert de cette compétence, doivent être amorties. Les AC voirie de 2019 sont amorties sur 5 ans et les AC voiries versées depuis 2020 à l'agglomération sont amorties sur 1 an.

Le conseil municipal décide de neutraliser les AC Voiries de 2019 et 2023.

### **4 – Vote nomenclature M57 - Application de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2024**

M. le Maire rappelle que consécutivement au passage à la nomenclature la commune de Fénols doit définir chaque année une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Cette fongibilité permet d'ajuster la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle. L'assemblée délibérante est informée des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance. Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité valide cette politique de fongibilité des crédits pour le BP 2024.

## Conseil municipal 11 avril 2024 (suite)

### 5 – Vote du Budget 2024

M. le Maire présente le budget primitif 2024 au conseil municipal qui est adopté à l'unanimité

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges générales	43 057,00	Atténuations des charges	-
Charges de personnel	34 850,00	Produits des services	1 190,00
Atténuations de produits	380,00	Impôts et Taxes	89 518,00
Charges de gestion courante	47 400,00	Dotations, participations	66 114,95
Charges financières	8 600,00	Autres produits de gestion courante	11 494,00
Opération d'ordre entre section	16 450,00	Opération d'ordre entre section	16 450,00
Virement à la section investissement	302 348,00	Résultat reporté 2023	268 318,05
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>453 085,00</b>	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>453 085,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Déficit reporté	125 383,23	Virement du fonctionnement	302 348,00
Dépôts et cautionnements reçus	390,00	Dépôts et cautionnements reçus	390,00
Prêt Espace public et ludique	3 330,00	Subvention Département Espace public et Ludique	4 345,60
Prêt relais Espace public et ludique	140 000,00		
Prêt Place village	4 989,00		
AC Voirie	15 000,00		
Enfouissement Fibre	15 000,00	Récupération FCTVA	31 176,00
Parvis Mairie	5 000,00		
Matériel -outillage	4 000,00	Taxe d'aménagement	11 079,00
Reliures registres et actes	300,00		
Matériel (tables/chaises)	7 171,00		
Sécurisation route communale	10 000,00		
Aménagements extérieurs	151 349,21		
Matériel incendie	475,00		
Opération d'ordre entre section	16 450,00	Opération d'ordre entre section	16 450,00
Restes à réaliser	30 379,16	Restes à réaliser	163 428,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>529 216,60</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>529 216,60</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>982 301,60</b>	<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>982 301,60</b>

### 6– RODP ENEDIS 2024

Enedis, concessionnaire des réseaux de distribution publique d'électricité, doit verser aux communes une redevance au titre de l'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages concédés. Le montant de la redevance de l'année 2024 est de 239 €.

### 7 – Questions diverses

Les maires du canton ont informé la Gendarmerie de Gaillac sur la problématique récurrente des chiens errants occasionnant des dégâts sur les différentes communes du secteur afin que celle-ci soit résolue.

M. le Maire fait lecture du courrier adressé aux communes par le Président de l'agglomération. Il reprend toutes les réalisations et toutes les aides apportées aux communes depuis la création de la CA2G ainsi que le bilan sur le prélèvement fiscal par habitant effectué par l'agglo. Il rappelle les valeurs nécessaires de solidarité, d'unité et de loyauté pour que notre agglomération fonctionne dans de bonnes conditions. M. le Maire en tant que délégué communautaire partage cette analyse et renouvelle son entière confiance envers le Président qui à son sens est le seul capable de fédérer toutes les communes au sein de projets communs ou d'intérêt général.

*Fin de la séance : 23h00*

# Conseil municipal du 2 mai 2024

**Présents :** Mmes DUBAC Jennifer, GUIBAUD Patricia, MARTY Marie-Elisabeth, SIGNOLLES Cécile et MM. BOULZE Sébastien, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc, TORRESIN Gilles.

**Excusés :** RAMADE Mélanie, DESFOUGERES Thierry.

**Secrétaire de séance :** MARTY Marie-Elisabeth

Le compte-rendu de la séance du 11/04/2024 est lu et approuvé par l'ensemble du conseil.

## 1 – Délibération : demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Tarn pour l'enfouissement des réseaux de fibre optique du centre bourg, « Chemin des écoliers », au titre du fonds de développement territorial (FDT), Axe-1, Mesure-1.

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'inscription au BP 2024 du projet d'enfouissement de la Fibre Optique dans le centre bourg, « chemin des écoliers », pour un montant estimé à 15 000,00 € TTC.

Après présentation des devis, il propose de retenir l'entreprise MERIEUX TPS à BERTRE (Tarn) dont la proposition s'élève à 11 700,00 € HT soit 14 040,00 € TTC.

M. le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du fonds de développement territorial (FDT), Axe-1, Mesure-1 pour l'enfouissement des réseaux de Fibre Optique dans le centre bourg, « Chemin des écoliers » à Fénols, et présente le plan de financement suivant :

<i>Réalisation enfouissement Fibre optique « Chemin des écoliers »</i>	<i>MONTANT HT</i>
Coût estimatif des travaux	11 700,00 €
Autofinancement	6 435,00 €
Département du Tarn 45% de 100 000 €	5 265,00 €
<b>TOTAL EN EUROS HT</b>	<b>11 700,00 €</b>

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise MERIEUX, le plan de financement proposé et charge M. le Maire d'élaborer le dossier de demande de subventions auprès du Conseil Départemental.

## 2 – Point voirie

M. BOULZE fait un point des travaux de voirie prévus sur la commune pour 2024.

- VC01 Rougers Hauts / Mérigou => 60m de bordures sur virage + reprise accotement bicouche => 3749,95€ HT,
- VC08 Chemin de Bouscasset => 160m reprofilage + purge et curage fossé (30m) => 9438,06€ HT,
- VC15 Chemin de Groc => 80m reprofilage + réalisation de saignées sur accotement => 4603,18€ HT,  
Frais fixe pour ingénierie de 280€ HT.

## 3 – Point aménagement sécurité « route champêtre »

Lors de précédents conseils, la problématique des excès de vitesse entre les deux ralentisseurs de la route champêtre avait été évoquée. Afin de faire respecter la limitation de vitesse (30km/h), des propositions ont été émises : contrôles de vitesse par la Gendarmerie, peinture au sol, installation d'un troisième ralentisseur. Des devis vont être sollicités pour estimer le coût des travaux.

## 4 – Elections Européennes du 9 juin 2024 : organisation du bureau de vote

M. le Maire rappelle que les prochaines élections européennes auront lieu le dimanche 19 juin 2024. M. le Maire propose une organisation du scrutin, un listing des permanences et l'attribution des différents rôles attribués aux conseillers municipaux.

## 5 – Commémoration du 8 mai

La commémoration célébrant l'Armistice du 8 mai 1945 aura lieu devant le monument aux morts le jeudi 8 mai 2024 à 10h30.

## Conseil municipal du 2 mai 2024 (suite)

### **6 – Questions diverses**

Travaux toiture Mairie : le remaniement de la toiture de la Mairie est terminé. Les travaux de remplacement des dalles de plafond endommagées par les infiltrations vont être prochainement remplacées.

Fresque CLAE : M. DELERIS Bastien, directeur de l'ALAE « Lud'Ilôt » présente aux membres du conseil municipal, pour avis et validation, le projet finalisé de « fresque murale » prévue le long du mur de soubassement de l'école, côté espace public ludique et sportif. Les conseillers municipaux valident les propositions.

Journée du Foyer : le Foyer socio-sportif a prévu d'organiser une journée ludique et sportive le dimanche 2 juin 2024.

*Fin de la séance : 22h30*

### **Logement communal**

Le logement communal qui se situe en dessus de la Mairie se libère. Il est composé de trois chambres et sera disponible à la location en septembre.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous rapprocher de la Mairie.

### **Zone 30 de la route Champêtre**

Suite à un courrier des administrés de la zone 30 de la route champêtre, reçu il y a quelques mois. La municipalité rappelle qu'une partie de la route champêtre située entre deux ralentisseurs est limitée à 30 km/h. Etant donné que cette vitesse est rarement respectée par les usagers, nous vous informons qu'en attendant de trouver une solution des contrôles de vitesse seront réalisés par la Gendarmerie.

### **Restriction eau**

Afin de pouvoir être informé au mieux, tout au long de l'année, vous trouverez ci-après le lien du site internet VigiEau : <https://vigeau.gouv.fr>

Ce site référence l'ensemble des restrictions prises par les services de l'Etat.

### **Information Agglo**

Nouveaux horaires d'ouverture des déchetteries pour la période estivale du 1er juillet et 31 août :

Déchetterie de Gaillac et de Graulhet : du lundi au samedi de 7h à 14h

## **Conseil municipal du 27 juin 2024**

**Présents :** Mmes DUBAC Jennifer, MARTY Marie-Elisabeth, RAMADE Mélanie, GUIBAUD Patricia, SIGNOLLES Cécile et MM. BOULZE Sébastien, DESFOUGERES Thierry, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc, TORRESIN Gilles,

**Excusée :** Néant

**Secrétaire de séance :** MARTY Marie-Elisabeth

Le compte-rendu de la séance du 04/05/2023 est lu, approuvé et paraphé par l'ensemble du conseil.

### **1 – Délibération : adhésion au groupement de commandes pour les marchés de voirie communautaire sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et de voirie communale pour les communes adhérentes du groupement.**

M. le Maire explique que dans un souci d'achat responsable et d'économies d'échelle, il est proposé de regrouper un certain nombre de marchés et de constituer un groupement de commandes avec les communes et syndicats intéressés. Il est proposé de désigner la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, via son service Achat Commande Publique de l'Agglomération, comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement. Des conventions de groupement de commandes par type de marchés seront mises en place et permettront à chacune des entités de gérer en direct ses marchés.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition d'adhésion au groupement de commandes de travaux de voirie.

### **2 – Délibération : adhésion au groupement de commandes porté par les syndicats départementaux d'énergies de l'Ariège, de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze, du Gard, du Gers, de la Haute-Loire, des Hautes-Pyrénées, de la Lozère, des Pyrénées Orientales, du Tarn et du Tarn et Garonne, pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique.**

Afin d'être en mesure de proposer de nouveaux services à leurs membres, notamment en matière de valorisation des productions d'énergies d'origine renouvelable des territoires, les Syndicats Départementaux d'Energie souhaitent faire évoluer le groupement de commande actuel. Par ailleurs, en 2024, l'ensemble des marchés portés par le groupement sera renouvelé pour assurer la fourniture d'électricité et de gaz naturel à compter du 1er janvier 2026. De ce fait, une nouvelle convention constitutive doit être approuvée par l'ensemble des membres par une délibération.

Le conseil municipal décide de valider cette nouvelle convention constitutive du groupement de commande.

### **3 – Délibération : décision modificative n°1 BP 2024**

M. le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts à l'article "entretien et réparation des bâtiments 615221" et "entretien, réparations voiries 615231" ci-après du budget de l'exercice 2024, vont être insuffisants, suite aux travaux engagés concernant la réfection de la toiture mairie. Il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes en transférant 6 000 € en fonctionnement du 65888 vers le 615221 et 615231.

Après délibération, le conseil municipal approuve cette décision modificative.

### **4 – Point aménagement sécurité « route champêtre »**

Lors de précédents conseils, la problématique des excès de vitesse entre les deux ralentisseurs de la route champêtre avait été évoquée. M. le Maire présente le devis reçu pour l'installation d'un troisième ralentisseur. Les travaux s'élèveraient à 4 675,75 € HT (5744,63 € TTC) hors panneaux de signalisation. Après un tour de table, plusieurs propositions sont validées : remise en état de l'existant (revêtement ralentisseurs et peinture au sol), sollicitation de la Gendarmerie pour des contrôles de vitesse inopinées et installation de panneaux éducatifs et préventifs réalisés par les fénolais.

### **5 – Arrêté réglementant l'usage de l'espace public à vocation ludique et sportive**

M. le Maire donne lecture au conseil municipal du projet d'arrêté municipal réglementant l'usage de l'espace ludique et sportif. Après concertation, corrections et adjonctions, le conseil municipal approuve ce projet d'arrêté qui sera affiché à l'entrée de cet espace.

### **6 – Bilan année scolaire et préparation rentrée 2024**

- Organisation de la rentrée : effectifs prévisionnels à la rentrée 2024 : 94 élèves la répartition définitive se fera lors de la rentrée scolaire.

Les nouveaux horaires de l'école d'Orban rentrent en vigueur à la rentrée 2024.

## Conseil municipal du 27 juin 2024 (suite)

### 7 – Travaux Fibre

Les travaux d'enfouissement de la Fibre sont terminés « chemin des écoliers ». Les riverains peuvent désormais demander leur raccordement auprès du fournisseur d'accès de leur choix.

### 8 – Elections Législatives du 30 juin et 7 juillet 2024 : organisation du bureau de vote

M. le Maire rappelle que suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale le 9 juin 2024, les prochaines élections législatives auront lieu les dimanches 30 juin et 7 juillet 2024. M. le Maire propose une organisation du scrutin, un listing des permanences et l'attribution des différents rôles attribués aux conseillers municipaux.

### 9 – Questions diverses

Logement communal : l'actuelle locataire a déposé son préavis de départ. Le logement communal sera disponible à la location à compter de septembre 2024.

Comité des fêtes : le comité des fêtes a étalé du gravier devant l'entrée et sur le parking de la salle des fêtes pour permettre l'organisation du tournoi de pétanque annuel. Le cout de ce matériau est pris en charge par la mairie.

AMF Congrès annuel des Maires et élus locaux à Paris : M. le Maire fait un tour de table pour savoir quels élus seraient intéressés pour se rendre au congrès annuel des élus locaux en novembre 2024.

*Fin de la séance :23h00*

### Commémoration du 8 mai 1945

Sous un beau soleil printanier, de nombreux Fénolais étaient présents pour participer à la commémoration du 8 mai. Mr le Maire a lu le message du Ministre et Robin celui de l'UFAC (Union Française des Anciens Combattants).

Le poème "Liberté" de Paul Eluard a été lu par Maxence, Estelle et Manon. La liste des fénolais morts pour la France a été lue par Arthur. Le dépôt de la gerbe a été effectué par Mr le Maire accompagné de William et Manon. La minute de silence a précédé la Marseillaise qui a été entonnée par les Fénolais. M. le Maire a remercié tous les participants à cette cérémonie avant de se retrouver autour du traditionnel verre de l'amitié.



## Elections Européennes : dimanche 9 juin

*Résultats des élections européennes pour notre commune :*

Inscrits : 191 Votants : 145 Nuls : 2 Blancs : 2

Participation : 75,91 %

Marion Maréchal : 11 voix : 7,6 %

Manon Aubry : 9 voix : 6,2 %

Jordan Bardella : 43 voix : 29,7 %

Marie Toussaint : 5 voix : 3,4 %

Hélène Thouy : 3 voix : 2,1 %

Valérie Hayer : 18 voix : 12,4 %

François Asselineau : 3 voix : 2,1 %

François Xavier Bellamy : 5 voix : 3,4 %

Florian Philippot : 2 voix : 1,4 %

Raphaël Glucksmann : 20 voix : 13,8 %

Jean Lassalle : 14 voix : 9,7 %

Léon Deffontaines : 3 voix : 2,1 %

Jean Marc Governatori : 5 voix : 3,4 %

## Elections Législatives – 1er tour : dimanche 30 juin

*Résultats du premier tour des élections législatives pour notre commune :*

Inscrits : 188 Votants : 152 Nuls : 0 Blancs : 4

Participation : 81 %

Encontre Joël : 5 voix : 3,4 %

Lamouche Frédéric : 4 voix : 2,7 %

Erodi Karen : 39 voix : 26,4 %

Verdier Pierre : 37 voix : 25 %

Gimenez Sastre Boris : 0 voix : 0 %

Bacou Julien : 59 voix : 39,9 %

Bah Thierno : 4 voix : 2,7 %

## Elections Législatives – 2nd tour : dimanche 7 juillet

*Résultats des élections européennes pour notre commune :*

Inscrits : 188 Votants : 151 Nuls : 6 (4%) Blancs : 21 (14%)

Participation : 80%

ERODI Karen : 57voix : 46%

BACOU Julien : 67voix : 54%

Résultat de la 2ème circonscription : **élue ERODI Karen** avec 50,73 % des voix



## Foyer Socio Sportif

C'est les vacances, l'école est finie et toutes nos activités sont elles aussi en repos jusqu'à mi à fin septembre.

Une belle saison que 2023/2024, avec l'arrivée de nouveaux participants dans quasiment toutes nos activités.

Deux manifestations marquantes, ces trois derniers mois:

- le VIDE GRENIER, le 29 Avril.

Nous avions conservé la date de l'année précédente, car en 2023, nous étions le seul vide grenier dans les environs ; malheureusement cette année c'est une vingtaine d'autres vide greniers qui avaient, eux aussi pris date ce jour là !!!!! Laurence et son équipe, avons été désabusé par cet état de fait où dans ces cas là, tout le monde est perdant. Soyez sûr que ceci ne nous empêchera pas de le renouveler en 2025.

- la JOURNÉE FENOLAISE, journée détente que ce dimanche 2 juin, organisée par le Foyer de Fénols avec la complicité et le partenariat de la Mairie de Fénols, du Comité des fêtes, des Tréteaux du Soir ; une belle journée qui a rassemblé environ 140 personnes aux abords de la salle du village.

Randos pédestres et en VTT, pour les courageux du matin, dans les deux cas, une belle balade qui a vu leur retour vers midi. Nous nous sommes tous retrouvés pour l'apéro et le repas de midi, à l'intérieur à cause de l'incertitude de la météo; cela n'a en rien altéré l'ambiance très chaleureuse et conviviale qui a animée ce moment de plaisir, avec même quelques pas de danse entre les plats, pour aiguiser l'appétit.

L'après-midi s'est partagée entre pétanque et pour la première fois une animation est restée dans la salle, c'est le "karaoké en groupe", animé par François et Martine. Pour une première ce fut un franc succès avec une trentaine de participants et ce pendant deux heures.

Saluons aussi l'assiduité des pétanqueurs, qui, avec Nicolas, ont inauguré le nouveau terrain de pétanque jouxtant la toute neuve aire de jeux qui a vu ; elle aussi, bon nombre de participants.

Un grand Merci à toutes celles et ceux qui ont permis, par leur implication, à ce que cette journée soit une très belle journée de convivialité, de retrouvailles et de rencontres, dans un esprit récréatif et chaleureux. Certainement à renouveler en 2025, c'est un souhait général qui nous réjouit.

Comme il est de coutume, chaque activité a fait sa soirée de fin d'année avec toujours cet esprit particulier qui anime le tissus culturel de ce village.

Notre assemblé générale aura lieu en octobre, elle n'est pas réservé qu'aux membres du foyer mais aussi aux personnes intéressées par une de nos activités. C'est un moment d'information intéressantes sur l'animation du village

Tous les membres du Foyer ainsi que moi même vous souhaitons un très bel été, de bonnes vacances, et au plaisir de se revoir à la rentrée.

Prenez soin de vous.

Bernard DELERIS





## Comité des Fêtes

### **Les fêtes de Fénols arrivent bientôt !**

Le Comité de Fêtes de Fénols s'est réuni en début d'année afin de réorganiser le bureau et de programmer les festivités pour l'année 2024.

Le bureau du comité se voit dynamisé avec les arrivées d'Anaïs Boulze à la vice-trésorerie et de Noëllie Barjou à la vice-présidence. Membres du comité des fêtes depuis leur plus tendre enfance, elles sont aujourd'hui très fières de pouvoir intégrer le bureau aux côtés de Lionel et Laure Viguier, Mélanie Ramade, Pascal Vergnes et Elodie Janik.

**A vos agendas !! Fénolais, Fénolaises : réservez votre dernier week-end de Juillet !**

Pour annoncer la fête de notre village, petits et grands passeront sonner à votre porte pour les Aubades qui se dérouleront le mercredi 17 juillet à partir de 17h. Préparez vos plus beaux sourires et mettez des boissons au frais car certains d'entre nous serons en vélo ! Nous avons hâte de vous présenter la fête et de partager un moment convivial avec vous.

### **La Fête estivale : 25, 26 ,27 Juillet**

Jeudi 25 juillet, le Comité vous propose une soirée musette animée par Véronique Pomiès. Vous pourrez vous restaurer d'une délicieuse Fabounade (menu complet à 17 €). Réservation obligatoire avant le 22 juillet au 06.89.50.16.02.

Vendredi 26 juillet, nous avons la fierté de recevoir l'orchestre attractif « COCKTAIL DE NUIT », après de longues négociations, ils ont accepté de se produire dans notre magnifique village de Fénols.

Samedi 27 juillet, c'est l'orchestre attractif « TRAIT D'UNION PERIER » qui animera la soirée.

Le traditionnel concours de pétanque en doublette est bien entendu maintenu samedi et dimanche après-midi.

Vous pourrez vous restaurer durant le week-end autour de bons petits plats préparés par les meilleurs cuistots de la bande. Nos grillers sont fin prêts, la team Burger est sur les chapeaux de roues, l'équipe Bar et les teams service et débarrassage de table sont déjà prêtes à vous accueillir avec le sourire et la bonne humeur.

### **Les Fénolymiades : 21 septembre**

Après s'être reposé de la fête estivale et pour finir l'été en beauté, le Comité des Fêtes organise le samedi 21 septembre prochain les « Fénolymiades ». Sur l'ensemble de l'après-midi, des équipes s'affronteront sur plusieurs activités dans le village pour remporter le « Planchot ». La course finale se déroulera à 18h et sera animée par une bandas. Un repas basque vous sera proposé. Fénolais, Fénolaises, êtes-vous prêt à monter votre propre équipe ?

Nous avons hâte de partager avec vous ces moments de festivités, alors à très vite dans la joie et la bonne humeur.

### **Pour rejoindre l'équipe ?**

C'est avec les bras grands ouverts que Fénolais, Fénolaises vous pouvez rejoindre l'équipe du Comité des Fêtes de Fénols. Pour cela vous pouvez contacter Lionel Viguier au 07.80.03.58.60.

*« En travaillant ensemble et réunissant nos richesses, nous pouvons accomplir de grandes choses. » (Ronald Reagan)*

**Le comité des Fêtes de Fénols**





### Théâtre

La saison 2023/2024 avec « Le Coup du Blaireau » de Franck Didier vient de se terminer à Massals (Aveyron) le 25 Mai, après les déplacements de Lescure et d'Albine en ce début 2024.

Le bilan de l'année s'avère plutôt satisfaisant, toujours dans un climat bon enfant, malgré quelques petits événements regrettables qui ont troublé la bonne cadence de nos contrats.

Aujourd'hui, la troupe a retrouvé son éclat et prépare une nouvelle pièce de Frédéric Dubost « SANS DOMICILE FELIX », toujours dans le même registre où le rire et le sourire sont rois.

Si l'absence de Marie-Christine et de Jean-Claude est à regretter, les nouvelles recrues : Gabrielle, Joallie, Nicolas et Raphaël travaillent fort pour assurer le meilleur auprès de leurs collègues.

La mise en scène est toujours rondement menée par notre fidèle Bernard Habermeyer et la première représentation est prévue, comme il se doit, auprès de notre cher public de Fénols : les **VENDREDI 15, SAMEDI 16, DIMANCHE 17 NOVEMBRE 2024**

A noter également que les Tréteaux joueront en fin d'année à Merville (31), à Lavaur (LIONS CLUB) et à la Maison de Quartier de Ranteil à Albi.

En attendant de vous revoir, toute la troupe se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances.

Amicalement,

**Le président et la troupe Les Tréteaux du Soir**



**Bienvenue aux nouveaux arrivants sur la commune**



Mme Andrée LUCAS, est décédée le 30 mars 2024 à l'âge 84 ans.

*Dans ces moments difficiles, nous nous associons sincèrement à la peine de sa famille et plus particulièrement à son mari, sa fille, son gendre et sa petite-fille.*



## Association des Parents d'Elèves Fénols Lasgraïsses Orban - APEFLO

Cette année scolaire continue sous les meilleurs hospices pour l'équipe de l'APEFLO.

En effet, après notre soirée de Noël, nous avons poursuivi notre course avec un loto grandiose qui s'est tenu le dimanche 10 mars à la salle polyvalente de Lasgraïsses. La salle était comble, l'ambiance excellente, une belle réussite !

Notre vente annuelle de plants potagers et de fleurs a eu lieu sur le vide grenier du foyer associatif de Fénols, le dimanche 28 avril. Malgré une météo incertaine, les jardiniers étaient au rendez-vous pour acquérir de belles plantes.

Le mercredi 26 juin, l'ALAE Ludilôt a organisé une magnifique kermesse pour nos écoliers. L'APEFLO s'est associé à cet événement afin de régaler nos enfants.

Enfin, pour clore cette année scolaire, nous avons fait appel au DJ DÉLIRIA afin d'animer la soirée qui a suivi le spectacle de fin d'année. Le foodtruck la cantine du p'tit Manu a régalé nos papilles ! Et l'installation d'un château gonflable (Anatole Park) a fini d'émerveiller les plus petits comme les plus grands !

L'équipe a besoin de nouvelles mains (de parents d'élèves) pour l'année suivante, n'hésitez pas à vous rendre à notre assemblée générale qui aura lieu en octobre.

Bonnes vacances à tous !

L'équipe de l'APEFLO





# La page de l'ALAE

Retour en images sur la fête foraine de l'ALAE, le mercredi 26 juin 2024 !!!

Un Grand MERCI à l'APEFLO pour son soutien humain et financier sur la journée mais aussi au quotidien !!!

Un Grand MERCI aux jeunes qui sont venus apporter leur aide pour le bon déroulement de cette journée !!!

Un Grand MERCI aux communes pour leur implication, leur soutien et leur présence lors de nos évènements !!!

Un Grand MERCI aux parents pour leur participation et la confiance qu'ils nous témoignent au quotidien !!!

Un Grand MERCI aux enfants pour leur motivation et leur sourire !!!



## Mots mêlés de Fénols

D	J	A	N	A	D	E	L	H	N	M	T	T	F
E	C	O	L	I	E	R	S	K	W	Y	C	T	B
V	I	G	F	E	N	O	L	S	V	A	F	X	R
A	M	P	C	H	A	M	P	E	T	R	E	I	I
V	G	G	Q	E	S	C	R	A	B	I	N	S	G
E	H	Y	X	W	C	A	M	P	A	G	N	E	N
R	B	O	U	S	C	A	S	S	E	T	E	F	O
D	B	M	M	A	R	L	I	A	V	E	S	G	U
I	Q	O	A	G	R	O	C	P	E	C	O	L	E
E	P	I	G	E	O	N	N	I	E	R	Z	K	J
R	P	R	E	Y	N	E	S	X	O	V	R	V	R
S	C	P	E	C	H	I	G	O	L	E	E	D	F
T	M	X	U	F	E	S	O	M	D	R	W	R	D
L	M	C	H	A	M	P	A	E	P	P	J	A	D

BOUSCASSET	BRIGNOU
CAMPAGNE	CHAMP
CHAMPETRE	ECOLE
ECOLIERS	ESCRABINS
FENOLS	GROC
JANADE	MARLIAVES
PECHIGOLE	PIGEONNIER
REYNES	VERDIERS

### COMITE DE REDACTION

Jean-Marc MOLLE Marie-Elisabeth MARTY Mélanie RAMADE